

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-13

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de tarification 2007-2009 Fondation « Saint-Jacques »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 14 décembre 2007 (rapport n°2008/I-4<sup>ème</sup>/04),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ valide l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de tarification 2007-2009 conclu avec la Fondation Saint-Jacques joint au rapport,
- ❖ m'autorise à signer ce document avec la Fondation concernée.

LE PRESIDENT

CharlesBUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

